



RWANDA, UN GÉNOCIDE EN HÉRITAGE

Un million, c'est le nombre de tueurs estimé du génocide. Pour juger autant de personnes et parvenir à réconcilier une population où bourreaux et victimes se côtoient, le gouvernement rwandais a placé son espoir dans les tribunaux populaires inspirés des anciennes assemblées villageoises.

Tous les Rwandais Hutu ne sont pas des bourreaux et tous les Rwandais Tutsi ne sont pas de victimes. Mais tous ceux qui vivent ensemble aujourd'hui au Rwanda sont enfants, frères ou femmes de bourreaux. À moins qu'ils ne soient mères, pères ou fils de victimes. Sur les épaules des uns pèse la culpabilité de comportements qui nient l'humanité, sur celles des autres le poids des morts auxquels ils ont survécu. Comment supporter ce lourd héritage et s'engager sur la voie de la réconciliation nationale ? Rendre justice est l'une des meilleures solutions. Mais à laquelle se fier ?

Le TPIR, le tribunal pénal international pour le Rwanda, mis en place par l'ONU en 1994, a inculqué quatre-vingt-dix responsables du génocide en 15 ans. Au Rwanda, beaucoup ont vu d'un mauvais œil l'apparition d'une justice internationale : elle retirait au pays sa souveraineté en matière de justice et risquait de poursuivre pour crimes de guerre commis en 1994 certains membres du FPR aujourd'hui au pouvoir à Kigali. Le TPIR étant par ailleurs accusé de «faire la justice des vainqueurs», c'est-à-dire celle du FPR, on voit que ses détracteurs vont se nicher partout. Une réalité apparaît cependant, incontournable : la justice rendue par l'ONU est à la dimension d'un crime qui dépasse les frontières du Rwanda puisqu'il a été commis « contre l'humanité ». Les victimes du génocide méritent de ce fait une reconnaissance universelle : celle qui rend le crime incontestable et condamne ses planificateurs.

Pour la majorité des victimes, les « grands criminels » jugés à Arusha ne sont pas ceux qui ont pensé le génocide. Les "grands criminels" sont ceux qui ont tué leurs proches. Et les tueurs qui ont massacré au Rwanda sont nombreux, très nombreux : ils sont plus d'un million. Et si tous ne furent pas arrêtés - beaucoup sont morts, d'autres ont pris la fuite on estimait en 1998 qu'au rythme où se déroulaient les procès, il aurait fallu deux cents ans pour juger les 143 000 personnes alors en prison. Pour résoudre ce casse-tête insoluble par les tribunaux nationaux, le gouvernement relança les « gacacas ». Ces tribunaux populaires, outre le fait de désengorger les tribunaux, sont apparus comme l'un des outils affichés d'une politique de réconciliation nationale. Les critiques soulevées dès leur mise en place - justice expéditive, justice au rabais - et reprises à l'heure des bilans ont été balayées d'un revers de la main par le ministre de la justice : les gacacas « ont mis fin à la culture de l'impunité ».

L'impunité pour les criminels a conduit au génocide de 1994. Les auteurs des massacres qui ont décimé des milliers de Rwandais Tutsi par grandes vagues depuis 1959 n'ayant en effet jamais été poursuivis, ils ont cru qu'il en serait de même pour cette « nouvelle tuerie ». Voilà pourquoi ils ont « travaillé » avec autant d'ardeur à la machette. Voilà aussi pourquoi beaucoup n'ont pas compris pourquoi ils étaient jugés : n'avaient-ils pas seulement obéi aux ordres ? Alors les gacacas contre la banalisation du crime, contre la culture de l'impunité, oui, sans nul doute.



Après cinq années d'existence - les gacacas ont pris fin en 2010 - plus de 700 000 personnes ont été jugées. Si ces tribunaux ont parfois attisé les haines entre coupables, témoins et rescapés qui gardent le sentiment qu'aucune justice ne pourra réparer leur douleur, ils auront permis à l'échelle locale de mettre à jour la vérité. De reconstituer la planification des meurtres, de retrouver des corps et de les enterrer. De dire l'horreur pour les uns, d'exprimer sa souffrance et de faire reconnaître son préjudice pour les autres. Autant d'éléments fondamentaux pour qu'une mémoire se constitue. Pour que les orphelins de victimes ne pensent pas que leurs parents sont morts à cause « *du diable* » ni que les enfants des tueurs croient leur père en prison « *pour fait de guerre* ».

Les procès populaires que sont les gacacas, auront permis de faire reconnaître aux Rwandais que ce qui s'est passé en 1994 n'est pas un massacre de plus, un épisode de plus d'une " *époque quand on tuait* ", mais qu'il est le résultat d'une haine accumulée pendant quarante ans et qu'il s'appelle génocide.

Brigitte MARTINEZ

Le 12 juillet 2011

Le génocide Rwandais à travers les Unes de "Libé" : en avril 1994 commençait un génocide qui provoqua en 100 jours la mort de 800 000 Rwandais, Tutsis et Hutus modérés.



"**Libération**" du **16/06/1994**. La mort du président Habyarimana au cours d'un attentat déclencha un génocide programmé par les extrémistes Hutus. Il visa les Tutsis et les Hutus modérés qui, d'avril à juillet, furent près de 800 000 à trouver la mort à coups de machette. Le génocide se déroula sous les yeux de la communauté internationale qui intervint quand il était trop tard.



"Libération" du 27/05/1994. Après la mort de 10 casques bleus Belges quelques jours après le début du génocide, l'ONU décide de retirer la majeure partie de sa force de maintien de la paix, alors stationnée au Rwanda. Puis, en refusant de qualifier les massacres de "génocide", l'ONU se délivre de l'obligation d'intervention.



"Libération" du 23/06/1994. La France obtient l'autorisation du conseil de sécurité de l'ONU de lancer l'opération militaire-humanitaire "Turquoise" au sud-ouest du Rwanda. Il s'agit d'établir une zone de sécurité pour les réfugiés. La proximité de la France avec le régime génocidaire fera débat en France comme à l'ONU, ce qui retardera le feu vert donné à l'intervention.



"Libération" du 25/06/1994. Le génocide se déroule sur fond de guerre civile opposant le Front Patriotique Rwandais - majoritairement composé de Tutsis exilés - aux Forces Armées Rwandaises responsables des massacres. La France, qui reste neutre dans le conflit, accueille dans sa zone sécurisée des personnes menacées par le génocide mais aussi des génocidaires en fuite. Les Français sauveront toutefois plus de 8 000 personnes du génocide.



"Libération" du 23/07/1994 . La presse qui débarque avec les militaires Français alors que le génocide s'achève, témoignera surtout de l'épidémie de choléra qui ravage les camps de réfugiés décimant 30 000 morts en 4 semaines. La surmédiation de cette épidémie avec ses cadavres alignés au bord des routes et les images de l'exode de 2 millions de réfugiés Hutus fuyant les représailles du FPR vainqueur de la guerre, amèneront la confusion : la séquence "choléra" passera dans l'opinion publique pour le génocide lui-même.



Libération" du 06/04/1995. Pour juger les tueurs du génocide, estimés à un million de personnes, 3 types de juridictions seront mis en place dont une par l'ONU : le tribunal pénal international pour le Rwanda chargé de juger les planificateurs. Et pour désengorger les tribunaux nationaux, les "gacaca", tribunaux populaires inspirés des anciennes assemblées villageoises, seront réactivés.



"Libération" du 16/12/1998. Sous la pression d'une partie de la presse et d'ONG, une mission parlementaire d'information sur la responsabilité de la France dans l'avènement du génocide Rwandais voit le jour en 98. Si le rapport exonère la France de toute complicité dans les actes, il révèle ses erreurs et ses aveuglements notamment en matière de coopération militaire avec un régime prônant l'ethnicisme.



Plongée dans les archives de l'INA

- [La France et le Rwanda, le 21/04/1998](#)
- [Autopsie d'un génocide, le 21/09/1994](#)